



Charte « Conseil de Presse / OAI »

« **Droits d'auteur des architectes et des ingénieurs-conseils** »  
« **Communication entre concepteur et journaliste** »

destinée aux rédacteurs en chef, journalistes, membres OAI

Partant du constat que **l'architecture et l'ingénierie sont d'intérêt public**, il importe que **la visibilité et la qualité de leurs présences dans la presse et les médias en général soient à la hauteur de leur rôle**, lequel n'est autre que de façonner notre cadre de vie de manière durable.

De manière concrète et à l'instar du respect de la profession de photographe en matière de **droits d'auteur**, il faut **assurer la régularité de la mention des architectes et des ingénieurs-conseils au niveau des articles qui présentent leurs projets voire réalisations** et d'indiquer systématiquement le concepteur au niveau des illustrations.

Le respect des droits d'auteur des architectes et des ingénieurs-conseils, aux termes de la législation en la matière (cf. Note OAI sur les droits d'auteur en matière d'architecture / d'ingénierie en annexe) est d'autant plus important que ces concepteurs n'ont pas le droit de se faire connaître par des moyens de publicité payante.

En effet, leur code de déontologie établit certaines contraintes d'indépendance et de discrétion. (cf. circulaire n° 7bis aux membres OAI en annexe et article 6 du règlement grand-ducal du 17/06/1992 déterminant la déontologie:

« L'architecte et l'ingénieur-conseil peuvent faire connaître leurs activités au public, mais avec discrétion, en s'interdisant toute publicité tapageuse... »)

Afin d'**améliorer la communication entre concepteur et journaliste** visant à enrichir les articles portant sur notre cadre de vie, les démarches et informations suivantes sont relevées :

- Les membres OAI sont appelés à utiliser **l'aide-mémoire** ci-joint dans le cadre des **dossiers de presse**.

- Des informations sur les membres OAI sont facilement accessibles via **l'Annuaire des membres sur le site [www.oai.lu](http://www.oai.lu)**

- Les **publications OAI** suivantes sont jointes en annexe :

« Construire, de l'idée à la réalisation avec l'architecte et l'ingénieur-conseil », « Energiepass habitat neuf », « Energiepass habitat existant », « Présentation de l'OAI », « Programme de politique architecturale » (récapitulatif p. 38-39 : 14 actions retenues par le Gouvernement en juin 2004), « Guide OAI 2010 Références Architectes et Ingénieurs-Conseils », « Bulletin OAI »

- La **rubrique « Bulletin / Avis OAI »** du site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) reprend toutes les prises de position officielles de l'Ordre, avis sur des projets de loi, etc.

- Des **formations du Conseil de presse** à ce sujet seront mises en place avec la collaboration de l'OAI.

- Une **journée OAI « Presse, Médias / Architecture, Ingénierie, Urbanisme »** sera organisée tous les deux ans.

Pour le Conseil de Presse

Danièle FONCK  
Présidente

Pour le Conseil de l'OAI

Martin LAMMAR  
Président